

## Challenge limaces

(ou challenge mollusques, si les images ramenées comptabilisent moins de 5 espèces de limaces sur l'ensemble des palanquées)

Juan-les-Pins/Golfe Juan, samedi 13 juin 2026

### Introduction



© Vanessa Brousse-Desprez

Nous appelons par commodité « limaces » des mollusques gastéropodes « ex-opisthobranches ». En pratique, une limace a un corps mou et rampe sur un pied muscleux. Selon son groupe, elle possède parfois une coquille. Elle présente deux tentacules buccaux et deux organes sur la tête appelés rhinophores dont la forme varie selon son groupe.

Les relevés de CROMIS, INaturalist et les illustrations des fiches DORIS attestent de la présence d'environ 100 limaces marines répertoriées par des plongeurs sur la zone. Certaines de ces limaces sont surtout visibles de nuit, mais il y en a néanmoins suffisamment qui sont visibles de jour pour donner un intérêt à ce challenge. Une douzaine de limaces sont souvent vues et répertoriées, de par leur taille, leurs couleurs et leur habitat :

- 6 doridiens : Doris dalmatienne, Doris céleste, Doris tricolore, Doris géante, Doris à papilles rouges, Doris blanc à couronne d'or
- 5 éolidiens : Flabelline mauve, Coryphelle mauve, Hervia, Flabelline d'Ischia, Cuthona bleue
- 1 sacoglosse : Thuridilla de Hope.

Les autres sont plus rares, ou fréquentent des zones moins plongées, ou plus discrètes car très bien camouflées, particulièrement dans les algues chez les herbivores.

### Objectifs

Ce challenge n'est pas une compétition, c'est une rencontre bio/photo autour d'un thème, avec utilisation de CROMIS, outil fédéral pour recenser les limaces présentes sur un site donné. Cette rencontre sera ludique et a pour but d'encourager la plongée d'observation. Elle se terminera par une remise de prix et un verre de l'amitié.

Lors des 4 premières éditions du challenge, jusqu'à 27 limaces différentes ont été observées par l'ensemble des participants. Et si les limaces restent invisibles ce jour-là (moins de 4 espèces sur l'ensemble des palanquées) ? Dans ce cas, le jury comptera les mollusques ! (poulpes, seiches, arches de Noé, limes, vermets, ...).

## Programme du samedi 13 juin 2026

- RdV 10h00 à Easy Dive, Juan-les-Pins
- 10h30 Départ du bateau  
(durée de plongée 90 mn maximum paliers compris)
- Fin de plongée : Cartes mémoires rendues aux organisateurs
- Retour au port et déjeuner libre
- 14h30 – RdV à la salle du Comité départemental à Golfe Juan  
Cartes mémoires rendues aux photographes  
Sélection par les photographes de leur photo coup de cœur.
- 16h : fin de récupération des photos coup de cœur par le jury
- 16h-16h30 : Saisie sur CROMIS par les photographes (1 par palanquée) a minima des limaces (et autres mollusques, si les limaces font défaut) observées.
- 14h45-16h15 : Délibération du jury sur la base des images récupérées lors de la plongée.
- 17h-18h : Proclamation publique des résultats, remise des prix et verre de l'amitié.

## Plongée :

Afin de ne pas perdre de temps avant le départ du bateau, tous les plongeurs auront communiqué à l'organisation au moment de leur inscription leurs justificatifs de niveau de plongée, licence FFESSM à jour et CACI de moins d'un an en date du 13 juin 2026. Ils devront venir au club avec leurs papiers de plongée en cas de contrôle. Le matériel de plongée personnel doit être conforme à la réglementation. Il est possible de plonger au nitrox (le signaler à l'inscription). Chaque plongeur embarquera avec un seul bloc.

Le niveau technique minimum est le N2 FFESSM ou brevet équivalent. Les palanquées plongeront dans le respect de l'environnement et des habitants subaquatiques.

Les palanquées seront composées de 2 personnes maximum comportant au moins un photographe. L'organisation n'interdit pas à 2 photographes de plonger ensemble mais le déconseille fortement, l'objectif étant de ramener le maximum de photos de limaces différentes. Il faut donc prendre le temps de chercher les limaces difficiles à observer. En tout état de cause, une seule carte mémoire sera rendue par palanquée, afin d'éviter les « faux-ex aequo ».

La carte mémoire de l'appareil photo numérique sera formatée devant un organisateur au départ du bateau. Chaque photographe concourant au challenge se verra attribué d'un numéro qui devra être photographié en première photo sur la carte mémoire pour identification du photographe. Une palanquée pourra remonter sur le bateau et retourner à l'eau tant qu'elle respecte le temps maximal de plongée (retour au bateau en surface avant le signal de fin de plongée).

Chaque photographe rendra sa carte mémoire sur le bateau ou au retour à quai si les conditions de mer sont difficiles (prévoir une serviette pour ne pas mouiller l'intérieur du caisson). L'effacement d'images et l'utilisation d'outils de correction d'image intégrés au boîtier sont autorisés pendant la plongée ou sur le bateau dans la limite de la durée de la plongée. Aucune manipulation ni effacement d'images ne sont autorisés au-delà de ce temps.

Le contenu de chaque carte sera transféré dans un dossier portant le numéro du photographe sur les ordinateurs de l'organisation. Le double enregistrement (RAW et JPG) est autorisé mais **seul le JPG sera pris en compte lors du challenge**. L'organisation ne prendra en compte **que les 50 premières images** (numéro d'identification non compris) si la carte mémoire a plus d'enregistrements.

Les cartes seront restituées à leur propriétaire au rendez-vous dans la salle en début d'après-midi (pensez à leur apposer une marque d'identification avant la plongée). Chaque photographe devra disposer d'un ordinateur pour pouvoir traiter ses images et faire la saisie sur l'outil CROMIS. **Il est fortement conseillé d'avoir déjà créé son compte personnel sur le site FFESSM (identifiant par son numéro de licence)**. La palanquée saisira sur CROMIS sa plongée avec a minima les observations de limaces et/ou d'autres mollusques. Des membres de la commission bio seront présents dans la salle pour aider à l'identification des limaces et à la saisie dans CROMIS.

Les photographes qui le souhaitent pourront rendre au jury leur image Coup de cœur. Cette photo sera renommée avec le code : Numéro de photographe-identifiant\_photo\_de\_l'appareil-coup de cœur. Un traitement léger de l'image est autorisé : rotation, correction d'exposition et de contraste, recadrage n'excédant pas 40 % de l'image initiale. Les effets miroir ne sont pas autorisés car les limaces ont un sens et le miroir peut perturber la représentation de l'espèce. Le jury comparera la photo coup de cœur avec l'original dont il dispose.

#### Jury et classement :

Le jury est souverain. Dans l'idéal, il est composé de :

- membres de la commission Environnement Biologie
- 1 membre de la commission Photo-Vidéo
- 1 membre du club MLSC de Callelongue, sponsor de la manifestation.

Un premier classement sera établi sur deux critères :

1. Le nombre d'espèces de limaces différentes (un point par espèce identifiable). Les photographes ont intérêt à prendre chaque animal sous plusieurs angles ou distances pour faciliter l'identification si celle-ci le nécessite. Si le photographe rend 10 photos de la même espèce, ces photos totaliseront 1 seul point.
2. Un 2<sup>e</sup> critère est établi sur la base de la difficulté d'observation de l'espèce. Si cette observation est rendue difficile par le camouflage ou la taille, l'espèce sera créditez d'un 2<sup>e</sup> point.

Si moins de 5 espèces de limaces identifiables sont répertoriées par le jury sur l'ensemble des cartes mémoires (mais vous êtes tellement bons que c'est peu probable...), les autres mollusques observés lors de la plongée seront pris en compte sur les mêmes critères.

Le jury attribuera 2 prix sur la base des critères ci-dessus.

Le jury attribuera un **prix spécial du jury** à partir de la sélection de la photo Coup de cœur ou éventuellement sur une des photos non retraitées dont il dispose.

## Cession de droits des photos

Le photographe est l'auteur et en tant que tel, reste seul propriétaire de ses œuvres. Il autorise le Comité Directeur régional, la CREBS Sud-PACA à utiliser les fichiers images à des fins de promotion et d'enseignement, sans but lucratif. L'auteur sera cité en cas d'utilisation de l'image. Toute autre utilisation devra faire l'objet d'un accord préalable de l'auteur.



© Jean-François Murtin

**Coût d'inscription : 38 € par plongeur** (comprenant bloc air et plombs).

La location de matériel en dehors du bloc ou la demande de nitrox ne sont pas incluses dans ce tarif (voir site web d'Easy Dive ou bulletin d'inscription).

Le paiement sera fait par virement bancaire sur le site HelloAsso. Le lien de paiement sera communiqué au participant à la réception de sa demande d'inscription.

Aucune inscription ne sera définitive sans communication des papiers de plongée et le paiement.

## Contacts :

### Organisation et inscription :

Véronique Lamare [bioenvironnement@ffessm-sud.fr](mailto:bioenvironnement@ffessm-sud.fr)

### Plongée :

Easy Dive , Port Gallice, boulevard Edouard Baudoin, 06160 Juan les Pins

Tél : +33 4 93 61 26 07

E-mail : [easydive@easydive.fr](mailto:easydive@easydive.fr)

Vous pouvez louer du matériel et réserver du nitrox (supplément nitrox à 10 €), à réserver et régler directement auprès du club.

Possibilité de se garer au parking du port, devant Easy Dive. (Parking payant mais tarif réduit pour les clients d'Easy Dive, faire tamponner son ticket avant de payer à la Capitainerie).

### Salle du Codep 06 :

CoDep 06 : 14 Avenue de Belgique, 06220 Golfe-Juan

E-mail : [comite.departemental.06@gmail.com](mailto:comite.departemental.06@gmail.com)

Tél : 06 15 98 95 83

Il y a un parking payant à 30 m du local ou des places payantes dans la rue. Pensez à covoiturer !